Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le 12/11/2025



ID: 069-216900092-20251027-084_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ANSE

Séance du 27/10/2025

OBJET: Remboursement avance de frais

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23 Nombre d'exprimés : 26

Date convocation: 20/10/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire. Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABABUS, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations:

Claire ROSIER donne pouvoir à Nathalie HERAUD Marie-Claire PAQUET donne pouvoir à Luc FERJULE Linda BEGGUI donne pouvoir à Sandrine TROUSSIEUX Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Liliane BLAISE se déporte et ne participe ni aux débats ni au vote sur ce point.

Madame Liliane BLAISE a avancé les frais pour l'achat deux cadres photos pour une mise en valeur d'action de la commune d'un montant de 15,90 €, il sera proposé au conseil municipal de la rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le 12/11/2025



ID: 069-216900092-20251027-084_2025-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

- **1°) APPROUVE** le remboursement à Mme Liliane BLAISE de la somme de 15.90€ pour l'achat de deux cadres photos, sur justificatif
- 2°) DIT que les crédits sont prévus au budget
- 3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire Jean-Luc LAFOND